

**Département Economie Gestion**  
**Master Management de l'Innovation (MI)**

**Parcours : Stratégies d'Innovation  
et Dynamiques Entrepreneuriales (SIDE)**  
**1<sup>ère</sup> année**

*Guide des études*  
*Année universitaire 2016/2017*

## **Capacités d'accueil et modalités d'admission**

1/ Master 1 SIDE : être titulaire d'un diplôme BAC + 3 en économie, gestion, sciences humaines et sociales.

2/ Master 2 SIDE : être admis en master 1, entrée sélective sur dossier et entretien.

Capacité d'accueil en master 1 : 35 étudiants

Capacité d'accueil en master 2 : 25 étudiants

## **Prérequis pour intégrer la formation :**

Connaissances approfondies en analyse économique, économie industrielle et de l'entreprise, économie de l'innovation, gestion des entreprises, management de projet et droit des affaires.

## **Objectifs de la formation**

Former des spécialistes dans les domaines suivants :

### **1/ Management de l'innovation et création d'entreprise innovante :**

- créateurs et managers d'entreprise, chefs de projets innovants dans les entreprises
- gestionnaire de parcs d'activité (zones d'entreprises)
- cadres dans des institutions d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprise
- managers de l'essaimage et de l'intrapreneuriat dans les grandes entreprises
- analystes financiers des projets de création d'entreprise

### **2/ Etudes et consulting :**

- Etudes et analyses dans les grandes entreprises et institutions financières
- Etudes économiques et de valorisation dans les administrations publiques et organisations professionnelles
- Consultants en management de l'innovation

## **Compétences visées**

Gérer des projets innovants, créer et développer une entreprise ou une association, des dispositifs de soutien à la création d'entreprise et à l'innovation, des projets d'essaimage et d'intrapreneuriat, analyser un tableau de bord sur l'innovation.

## **Débouchés**

Création d'entreprise, gestion de projets innovants dans une entreprise, une collectivité ou une association, conseil et accompagnement à la création d'entreprise, management de parcs d'activité, gérer un projet d'essaimage ou d'intrapreneuriat, recherche et enseignement supérieur en économie industrielle et de l'innovation.

## Contacts

Responsable de la formation : Sophie BOUTILLIER

Mail : Sophie.Boutillier@univ-littoral.fr

Bureau : 24, 2<sup>ème</sup> étage, ULCO-MRSH, 21 Quai de la Citadelle, BP 55528, 59383 Dunkerque cedex 1

Responsable du Master 1 : Blandine LAPERCHE

Mail : Blandine.Laperche@univ-littoral.fr

Bureau : 23, 2<sup>ème</sup> étage, ULCO-MRSH, 21 Quai de la Citadelle, BP 55528, 59383 Dunkerque cedex 1

Secrétariat : Laetitia VASSEUR (VERMERSCH)

Bureau : 1408, Centre de la citadelle, 220 Avenue de l'université, BP 65526, 59379 Dunkerque cedex 1

Téléphone : 03 28 23 68 87

Mail : [secretariat.ai@univ-littoral.fr](mailto:secretariat.ai@univ-littoral.fr)

## CALENDRIER DE LA FORMATION :

**Semestre 1** : du 12 septembre 2016 au 17 décembre 2016 inclus

**Vacances de Noël** : du 18 décembre 2016 au 02 janvier 2017 (inclus)

**Jury semestre 7** : 21 janvier 2017 (session 1)

**CPP semestre 7** : 27 janvier 2017

**Semestre 2** : du 03 janvier 2017 au 31 mars 2017

**Vacances d'hiver** : du 11 au 27 février inclus 2017

**Jury semestre 8** : 30 juin 2017 (session 1)

**CPP semestre 8** : 30 juin 2017

**Stage de 2 à 4 mois** : à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017

**Première session de soutenance de mémoire** : début juin 2017

**Deuxième session de soutenance de mémoire** : fin août 2017

**Jury session 2** : 9 septembre 2017

## **La sécurité sociale – Les mutuelles**

### **SMENO-LMDE**

Pôle universitaire de la Citadelle  
252 av de l'université  
59140 Dunkerque

### **Logement**

Résidence Pierre & Marie Curie  
1ter avenue Maurice Berteaux  
59430 Saint Pol sur Mer  
Tél.03 28 66 28 26

Les estudiantines (Rés. privées)  
50 rue des arbres  
59140 Dunkerque  
tél.03 28 23 70 76

Service logement en ville Antenne du CROUS : 03 28 23 70 76

### **Restaurant universitaire**

Place des nations 59140 Dunkerque TEL.03 28 66 28 26

### **Bibliothèque universitaire**

Avenue de l'université  
59140 Dunkerque  
Ouverture de 8h à 19h15 du lundi au vendredi  
Le samedi de 9h à 12h45  
tél.03 28 23 74 73

### **Les bourses et aides aux étudiants**

Renseignements au service scolarité  
tél.03 28 23 73 15

### **Le sport**

Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

Activités proposées :

Aviron	Football	Tennis, Tennis de table
Badminton	Handball	Voile
Char à voile	Musculation	Volley-ball
Danse	Natation	Rugby
Escrime	Golf	Planche à voile, etc

Renseignements : tél.03 28 23 76 67 ou [stapsdk@univ-littoral.fr](mailto:stapsdk@univ-littoral.fr)

### **Santé**

#### **Infirmierie**

Permanence à la Citadelle.

Consultations psychologiques ; visites médicales (relais handicap, formation secourisme)  
tél. 03 28 23 70 11

#### **Assistante sociale**

252 av de l'université  
59140 Dunkerque  
tél. 03 28 23 70 36

**Parcours Licence/Master/Doctorat – LANSAD et CLES**  
**LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**  
*Année Universitaire 2016/2017*

***Proposition adoptée par le CEVU du 21 juin 2011- Proposition votée par le CA du 5 juillet 2011***  
***MAJ et adoption : CEVU 26/06/2012 et CFVU 10/10/2014, 18/06/2015 et CFVU du 27/09/2016***

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;  
Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence (abrogation de l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence) ;  
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales ;  
Arrêté du 7 août 2006 sur la formation doctorale ;  
Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 sur l'aménagement des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap  
Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002 relatif au sport de haut niveau, l'article L611-4 du code de l'éducation et la note de service du 30 avril 2014 définissant les aménagements nécessaires à l'organisation et le déroulement des études ;  
*Arrêté du 22 mai 2000 sur le CLES ;*  
*CFVU du 24 juin 2014 sur le LANSAD ;*

#### Règlement des études

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au président de l'université.

La diffusion des modalités particulières ç chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Chaque département doit communiquer à la Division de l'Accueil, de l'Information, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DAIO/IP) et à la Division des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le règlement des études ou le guide des études propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

### **CURSUS MASTER (4 semestres)**

#### **Inscription**

L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'accès en 1ère année de master n'est pas sélectif.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

Le nombre d'inscriptions en M 1 n'est pas limité.

L'admission en 2ème année de Master (recherche ou professionnelle) n'est pas de droit et se fait sur décision du Président de l'Université

Le redoublement en M2 n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

Tout étudiant n'ayant pas obtenu son diplôme de licence et qui n'aurait qu'un semestre de retard, n'est pas autorisé à progresser de Licence en Master.

### **Calendrier universitaire et sessions d'examen**

- L'année universitaire s'organise entre le 1er septembre et le 30 juillet de l'année universitaire concernée (délibération de jury comprises).

A titre exceptionnel, pour les étudiants inscrits dans un diplôme avec un stage long, les délibérations de session 2 auront lieu avant le 15 octobre de l'année universitaire N+1.

L'intervalle entre deux sessions d'examen est, au moins, de deux mois sauf dispositions pédagogiques particulières adoptées en CEVU et CA (semaine de tutorat...).

On entend par « session », toutes les opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une délibération du jury.

### **Validation des parcours de formation**

- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal.

- Les modalités des examens doivent garantir l'anonymat des copies.

- L'organisation du Master est semestrielle, sa validation est annuelle.

#### Attention :

\* la dernière note obtenue à une épreuve repassée est conservée.

\* en cas d'habilitation partagée, ce sont les modalités de contrôle de l'université porteuse qui s'appliquent, ou du moins, celles qui ont fait l'objet d'un consensus entre les formations des universités concernées.

\* si une épreuve est constituée d'un groupe d'épreuves (cour magistral, TD, TP), la présence à une épreuve engage l'étudiant pour les autres épreuves.

Il appartient au jury de déterminer l'application ou pas du contrôle continu à la notion d'épreuve.

\* un même enseignement au cours du semestre sur des sites différents donne lieu à un même sujet d'examen et à une épreuve organisée en même temps.

### **ECTS (European Credits Transfert System) et capitalisation**

Les crédits ECTS sont affectés aux UE (Unité d'enseignement), et aux EC (Eléments Constitutifs) si possible.

Les crédits ECTS sont répartis par points entiers.

### **Capitalisation – Compensation**

#### \* capitalisation

Au sein d'un parcours de formation, les UE ou EC avec crédits ECTS sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Une UE ou un EC acquis ne peut être repassé sauf cas exceptionnel (voir rubrique « déroulement des examens... »).

#### \*compensation

Un diplôme s'obtient, soit par acquisition de chaque UE constitutive d'un parcours de formation, soit par application des modalités de compensation entre UE.

La compensation est possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE;

- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;

- au sein de l'année universitaire, entre les différentes UE de la même année de rattachement.

La compensation ne s'effectue que dans le cadre des parcours types.

Toute compensation donne droit aux crédits correspondants et permet l'obtention de l'EC, de l'UE, du semestre ou de l'année correspondante.

\* BONUS :

- Prise en compte du sport, de la pré-pro, et de tout autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO (prise en option par l'étudiant, en plus du programme normal) dans la limite de 5 % du total maximum des points (10 points maximum).

- Le jury prend en compte le bonus, de préférence, au semestre.

## Jury

- Le Président de l'université nomme le président et les membres du jury.

Un jury est nommé par année d'études et comprend au moins une moitié d'enseignants chercheurs ou d'enseignants.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants au minimum à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC avec crédits ECTS et des UE, sur la validation des semestres et sur la validation de l'année, en appliquant, le cas échéant, les règles de compensation (voir le paragraphe concerné) et la règle dite du « supérieur ».

- Règle du Supérieur : le Président de Jury précise dans le règlement des études s'il applique la règle du supérieur, et comment il l'applique.

**Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.**

Exemple d'énoncé d'une règle du supérieur :

**(d'autres modalités de calcul sont envisageables)**

Le contrôle continu ne compte que s'il est favorable à l'étudiant.

La règle du supérieur vaut pour les deux sessions.

e = examen final      p = contrôle continu      E = Note retenue  
**si e supérieur ou égal à p, alors      E = e      ET si e inférieur ou égal à p, alors      E = (e + p)/2**

- Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis à la Division des études et de la Vie Etudiante (DEVE) pour le 31 octobre de l'année universitaire N+1.

- Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants (relevé de notes individuel).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

A la demande de l'étudiant au Président du Jury, ses notes ne seront donc plus affichées, uniquement le résultat : admis, ajourné, AJAC.

- Situation des étudiants qui s'inscrivent à l'ULCO et qui arrivent d'un autre établissement :

Les résultats et notes obtenus par un étudiant provenant d'une autre université pratiquant la réforme « licence/master/doctorat » seront pris en compte par le jury si le parcours est compatible.

- Points de JURY :

L'existence de la possibilité ou non de " points de jury " est précisée dans le règlement propre à chaque formation.

Il n'est pas possible de fixer de note éliminatoire.

### **Obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise**

Pour obtenir la maîtrise, l'étudiant doit avoir validé ou compensé les deux semestres du M1.

En cas d'obtention, le diplôme est édité, à la demande de l'étudiant, par le bureau scolarité.

### **Obtention du diplôme final de Master**

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà de la licence (1ère et 2ème année de master).

### **Mentions de réussite**

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la maîtrise,

- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du master.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

### **Déroulement des examens, Retard, Absence et notion de Défaillance**

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Les traducteurs électroniques et téléphones portables sont interdits (les étudiants en seront informés).

- Sera considéré comme retardataire, tout étudiant arrivé après l'horaire fixé pour le début de l'épreuve et, après que le dernier sujet ait été distribué.

Les retards individuels sont à l'appréciation du président de jury ou de son représentant.

En cas de retard de plusieurs candidats (grève), le président de jury peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom de la personne à contacter en cas de retard.

- Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de la session de l'année en cours.

Dans APOGEE sera donc saisi « ABI » (absence injustifiée) dans toutes les épreuves de la session.

Le semestre ne pourra être validé.

L'étudiant doit pouvoir présenter un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen.

A contrario, un étudiant qui s'est présenté à, au moins, une épreuve et a obtenu une note supérieure ou égale à zéro, ne sera pas considéré comme « défaillant » mais « admis » ou « ajourné ».

La note ZERO sera alors saisie.

Un étudiant absent justifié à une épreuve (ABJ) en session 1 et ayant obtenu son année malgré la note ZERO, peut être autorisé par le président de jury à repasser cette épreuve en session 2.

- Etudiants boursiers : la présence des étudiants aux examens, TD et TP, est obligatoire.

- Un étudiant n'ayant pas au moins obtenu une note dans une matière ne pourra obtenir cette matière par compensation.



## **Régime spécial (~~art. 18 de l'arrêté du 23 avril 2002~~)**

Le règlement des études doit prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active, des étudiants chargés de famille, des étudiants handicapés ou sportifs de haut niveau, des étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, vie étudiante ou associative notamment : aménagements d'horaires et d'examens, choix du mode d'examen (examen final), sessions spéciales pour les sportifs de haut niveau par exemple.

Sont concernés également les adultes en reprise d'études.

### **> Sportifs de haut niveau (SHN)**

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

### **> Handicap**

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec l'équipe pédagogique.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

### **> Salarié : application du régime salarié**

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 heures par mois ou 15 heures par semaine durant l'année universitaire.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

*Il est dispensé de l'assiduité, peut ne pas passer le CC et est invité à passer l'examen terminal*

## **Dispositifs d'évaluation des enseignements**

Ils sont adaptés aux réalités des différents départements en fonction du nombre d'étudiants et du caractère de ces enseignements.

Ils font l'objet de la procédure instituée par l'université (questionnaire en ligne sous le sceau de l'anonymat) et/ou des commissions pédagogiques paritaires pour tenter de résoudre des problèmes de dysfonctionnement tant dans les conditions d'enseignement que dans les contenus avec les usagers étudiants.

### **Stage :**

Les départements doivent indiquer dans le guide des études l'existence et la durée précise du stage.

Les étudiants peuvent faire un stage en entreprise et/ou une initiation à la recherche dans un laboratoire de recherche dans l'université, après avis du Président du Jury.

Le cadrage ci-dessous a été voté le 18 juin 2015 en CFVU (adopté à l'unanimité). Il convient de vous rapprocher de Jean-François Brouttier, Chargé de mission « Langues pour non spécialistes » pour la mise en oeuvre et les dispositions particulières, de Franck Vindevogel, chargé de mission CLES, pour les certifications ou de Imelda Elliott, Directrice du Département Langues & Langues Appliquées pour les modalités d'attribution des enseignements de langues et le fonctionnement de la Commission LANSAD.

Ils peuvent être joints en vous adressant à Sophie Delcour, responsable administrative  
LANSAD/CRL/CLES – [lansad@univlittoral.fr](mailto:lansad@univlittoral.fr) ☎0321994187

Est prévue à la rentrée 2015-16 la mise en place d'une UE Langue dans les arborescences APOGEE.

Cette UE sera gérée conjointement par Mme Delcour, ses relais sur chaque ville et les secrétaires pédagogiques des formations.

### **Modalités de Contrôle des Connaissances en LANSAD en Licence et Master**

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2e ou 3e langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL Les examens terminaux commun de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

#### Session 1

Cadrage général pour chaque année d'études.

L1 examen terminal = CE + PE (1h30) et contrôle continu = CO + PO + CRL

L2 examen terminal = CO + CE + PE (2h) et contrôle continu = PO + CRL

L3 S5 tout en contrôle continu

L3 S6 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%)

M1 tout en contrôle continu

M2 S3 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%)

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour ces filières se répartit entre examen terminal = CO + CE + PE (2h) et contrôle continu = PO + CRL.

Par ailleurs, certains masters ayant des stages longs dès le M1 peuvent décider d'un semestre de langue en M1 et 2 en M2.

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi la note de 0/20 pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant.

### Session 2

Le 2nd semestre de l'année en cours (L1S2-L2S4-L3S6-M1S2) s'inscrivant dans la continuité du 1<sup>er</sup> semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1er semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2nd semestre garde la note obtenue au 2nd semestre pour les épreuves de rattrapage du 1er semestre en session 2.

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

Cadrage général pour chaque année d'études en session 2 :

L1 Examen terminal = CE + PE (1h30) (L'étudiant garde ses notes de CC = CO, PO, CRL)

L2 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

L3 S5 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

L3 S6 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES)

M1 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

M2 S3 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES).

Par ailleurs, certains masters ayant des stages longs dès le M1 peuvent décider d'un semestre de langue en M1 et 2 en M2.

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour l'examen terminal de session 2 est le suivant : CO + CE + PE (2h). (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES en L3 S6)

## **CLES et certifications en langues**

### **Intégration du CLES en L3 – semestre 6 et en M2 – semestre 3**

#### **Master 2 – Semestre 3**

Obtention d'une certification de niveau C1 : 20/20

Obtention d'une certification de niveau B2 : 16/20

Ainsi, si nous prenons l'exemple du CLES (qui évalue l'ensemble de ces compétences), voici le tableau de correspondance des notes pour le niveau MASTER uniquement pour le S3.

	Obtention d'une certification B1	Obtention d'une certification B2	Obtention d'une certification C1
4 compétences validées	12/20	16/20	20/20
3 compétences validées	7/20	12/20	15/20
2 compétences validées	4/20	8/20	12/20
1 compétence validée	1/20	5/20	7/20
0 compétence validée	0/20	0/20	0/20



**Master 1 Management de l'innovation (SIDE)**  
**Semestre 1**  
**2016-2017**

Unités d'études	Enseignant	Cours	TD	ETCS
<b>UE 1 Entreprise et finance</b>				9
1-1 : Finances d'entreprise et fiscalité	M. Karkour	12	12	3
1-2 : Droit des affaires international et théorie des contrats	M. A Dreszer	24		3
1-3 : Management des organisations	J. Gharbi	24		3
<b>UE 2 Entreprise et innovation</b>				12
2-1 : Economie des organisations	B. Laperche	20	10	4
2-2 : Economie de l'innovation (fondements)	B. Laperche	20	10	4
2-3 : Economie et management de la propriété intellectuelle	B. Laperche et F. Kasmi	20	10	4
<b>UE 3 LANSAD</b>				3
3-1 : Anglais	En fonction du groupe		25	3
<b>UE 4 Outils</b>				3
4-1 : Statistiques et modèles linéaires	P. Ryckelynck		18	3
<b>UE 5 : Construire son projet professionnel</b>				
5-1 : PPP – Unité 4 : affiner son projet, connaître et développer son réseau	S. Boutillier		20	3

**Semestre 2**

Unités d'études	Enseignant	Cours	TD	ETCS
<b>UE 6 Comptabilité et marketing</b>				6
6-1 : Comptabilité budgétaire et gestion financière internationale	M. Karkour	24		3
6-2 : Marketing	E. Famchon	10	10	3
<b>UE 7 L'entreprise dans son éco-système</b>				11
7-1 : Economie régionale	S. Boutillier et D. Uzunidis	20	10	4
7-2 : Economie industrielle	B. Laperche et D. Uzunidis	20	10	4
7-3 : Internationalization of enterprises and global markets	F. Kasmi	20	10	3
<b>UE 8 LANSAD</b>				3
8-1 : Anglais	En fonction du groupe		25	3
<b>UE 9</b>				10
9-1 : Projets tuteurés	D. Uzunidis			2
9-2 : Stage et mémoire de stage (de 2 à 4 mois d'avril à août)				8

# **Unité 1-1 : Finance d'entreprise et fiscalité**

**Enseignant** : M. KARKOUR

**Volume horaire** : 12h CM - 12h TD

**Coefficient** : 3 ECTS

## **Objectifs et programme** :

### **Finance d'entreprise**

**Objectifs** : maîtriser les concepts fondamentaux de la logique financière en matière de décisions d'investissement et de leur financement.

#### **Programme du cours** :

- ◆ Concepts fondamentaux de la finance d'entreprise : circuit financier, comptes annuels, rentabilité et création de la valeur
- ◆ Décisions d'investissement et de financement:
  - Choix d'investissement en avenir certain,
  - Structure financière et coût du capital
  - Planification financière : plan de financement

### **Fiscalité**

**Objectifs** : Connaître et mettre en application les éléments fondamentaux relatifs aux aspects fiscaux des échanges internationaux de l'entreprise notamment en matière de TVA.

#### **Programme du cours** :

- ◆ Introduction générale à la fiscalité :
  - Notions fondamentales : sources du droit fiscal ; classification des impôts ; technique fiscale de base ; organisation de l'Administration fiscale française
- ◆ La taxe sur la valeur ajoutée :
  - principes et champ d'application
  - Territorialité de la TVA et opérations intracommunautaires
  - Liquidation de la TVA
  - Obligations fiscales déclaratives

## **Bibliographie** :

**Finance d'entreprise** : « Finance », M. Levasseur M. et A. Quintart, Editions Economica ; « Finance d'entreprise », G. Charreaux, , 3<sup>e</sup> édition, Éditions Management & Société

**Fiscalité** : « Précis de fiscalité française des entreprises » Maurice Cozian & Florence Deboissy, Editions LITEC; « Mémento fiscal 2015 », Editions Francis Lefebvre

## **Modalités d'examens** : Ecrit

durée : 2 heures

# **Unité 1-2 : Droit des affaires internationales et théorie des contrats**

**Enseignant** : M.-A. DRESZER

**Volume horaire** : 24h CM

**Coefficient** : 3 ECTS

**Objectifs** : *Connaître et comprendre les mécanismes juridiques essentiels à la vie de l'entreprise dans un contexte national et international*

**Pré-requis** : Avoir suivi antérieurement dans les études universitaires un cours de droit quel qu'il soit ou avoir une bonne culture générale et s'intéresser aux problèmes juridiques

## **Programme** :

Préliminaire : Mise à niveau des connaissances juridiques

Introduction : Evolution historique, organisation, sources, contentieux

Thème 1 : La théorie du droit des contrats (M.J. réforme 1<sup>er</sup> octobre 2016)

Chapitre 1 : La classification des contrats

Chapitre 2 : La formation du contrat

Chapitre 3 : Les effets des contrats

Thème 2 : Le droit du commerce international

Chapitre 1 : Les règles applicables au commerce international

Chapitre 2 : Le règlement des litiges du commerce international

Chapitre 3 : Les opérateurs du commerce international

Thème 3 : La vente internationale

Chapitre 1 : La détermination du droit applicable

Chapitre 2 : Les contrats associés (transport, assurance, finance...)

Thème 4 : L'arbitrage

Chapitre 1 : L'arbitrage en droit interne

Chapitre 2 : L'arbitrage en droit international

**Temps de travail personnel (estimé)** : 20 heures (en plus de la présence au cours)

**Sources bibliographiques** : références données au fur et à mesure de l'état d'avancement du cours

**Modalités d'examens** : ET – OU => *Question de cours / Question de réflexion juridique / Vocabulaire juridique / Contrôle des connaissances (Q.C.M., Vrai – faux, Oui – non, Tableau à compléter...)* / *Mise en situation (analyse des articles du code, d'une jurisprudence ou cas pratique) – Dissertation - Répondre directement sur le photocopie après avoir établi un brouillon -*

**Durée** : Deux heures

**Aucun document autorisé**

## **Unité 1-3 : Management des organisations**

**Enseignant** : J. GHARBI

**Volume horaire** : 24h CM

**Coefficient** : 3 ECTS

### **Objectifs** :

**Le management ne peut être seulement une affaire technique et mécanique ou une simple question de moyens et de pouvoir. C'est d'abord une affaire d'hommes. La performance même des entreprises dépend de la force de cohésion et de la mobilisation collective des parties prenantes. Elle dépend aussi de la qualité des échanges avec ses environnements.**

Le management dans tous ses états (transformation des contextes, évolution des mentalités, intrusion de l'international) est en perpétuel renouvellement. A chaque décennie, les processus changent d'aspect, se modernisent et s'améliorent avec comme dénominateur commun le souci de placer l'homme au cœur des préoccupations. Et pourtant, les individus et les groupes d'individus **peinent à trouver du Sens** à leur action.

*Ce cours a pour Objectifs de :*

- ◆ *Proposer des clés de compréhension et des méthodes pour le management.*
- ◆ *Doter d'un cadre de référence qui assure la pertinence, la cohérence et la performance de l'action.*
- ◆ *Fournir à la fois un support de réflexion et une méthode d'action.*

### **Méthodologie**

L'animation du cours fait alterner les démarches pédagogiques suivantes :

- apports théoriques,
- apports méthodologiques ou opératoires,
- animation de débats,

L'objectif de cette complémentarité des techniques et de faciliter le savoir-faire d'itération entre prise de distance et capacité d'action.

### **Programme** :

Les cours se placent dans une optique résolument constructiviste et compréhensive des relations sociales dans l'entreprise.

Les enseignements s'articulent comme suit :

- Les concepts clés et les fondements théoriques.
- Styles de management.
- La pratique du management.
- Analyses de cas et approfondissements.

### **Modalités d'examens** :

- Étude de cas (application de cours)
- Présentation orale et analyse de cas d'entreprises.



## **Unité 2-1 : Economie des organisations**

**Enseignant** : B. LAPERCHE

**Volume horaire** : 20h CM - 10h TD

**Coefficient** : 4 ECTS

**Pré-requis** : Connaissance des courants de la pensée économique ; base en économie de l'entreprise

**Objectifs du cours** : comprendre les principales théories de la firme et des organisations, savoir les utiliser dans une réflexion portant sur les firmes et leur stratégie

**Programme** :

**Introduction : organisation/ entreprise / firme.**

**Les apports et les approches différentes des disciplines sur le sujet**

### **1- Les premières approches théoriques**

1.1 L'entreprise chez les économistes classiques : A. Smith et la manufacture ; K. Marx et la concentration/ Centralisation du capital

1.2 Les économistes néoclassiques, l'entreprise « boîte noire » et l'hypothèse de maximisation des profits

1.3 La remise en cause de l'hypothèse de maximisation des profits et de la firme boîte noire : A Berle et C.G. Means, J. Robinson et E. Chamberlin

1.4 Pourquoi la firme existe ? : L'analyse de de R. Coase

### **2- Les théories contemporaines**

2.1 La rationalité limitée : la firme comme organisation complexe

Définition de la rationalité limitée, la théorie behaviouriste, le courant managérial

2.2 Retour sur la rationalité parfaite des agents : la firme comme nœud de contrat

Théorie de l'agence, des droits de propriété, théorie de contrats incomplets

### **3 - La question de l'innovation dans les théories de la firme et des organisations**

3.1 L'approche évolutionnisme : routines et trajectoires

3.2 Théorie des ressources et capacités dynamiques

**Bibliographie** :

CHAUDEY, M. (2014), *Analyse économique de la firme*, Armand Colin, Paris.

CORIAT, B., WEINSTEIN, O. (1995), *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Le Livre de Poche, Paris

CORIAT, B., WEINSTEIN, O. (2010), « Les théories de la firme entre "contrats" et "compétences". Une revue critique des développements contemporains », *Revue d'économie industrielle*, n°129-130, pp.57-86.

EYMART-DUVERNAY F., *Economie politique de l'entreprise*, Paris, Repères, La découverte, 2004.

KOENIG G. (1993), *Les théories de la firme*, Economica, Paris.

LAPERCHE B., *Le Pouvoir de la grande entreprise*, *L'économie Politique*, n°28, 2005, pp.43-64

LAPERCHE B. (2015), *La croissance de la firme : taille versus organisation en réseau*, *Marché et organisations*, n°2, pp.123-143.

MENARD C. (1993), *L'économie des organisations*, Repères, La Découverte, Paris

RICHET X (1994), Economie de l'entreprise, Hachette Supérieur, Paris  
SAUSSOIS J.M. (2012, dir.), Les organisations, Etat des savoirs, Editions Sciences humaines, Paris.  
WEINSTEIN, O. (1992), « Les théories de la firme », *Idées économiques et sociales*, n°170, décembre, pp.6-15.

Reuves :

*Innovations, Cahiers d'économie de l'Innovation* : <http://www.cairn.info/revue-innovations.htm>

*Journal of Innovation Economics*: <http://www.cairn.info/revue-journal-of-innovation-economics.htm>

*Revue française de gestion* : <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion.htm>

Autres sources :

Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation : <http://rii.univ-littoral.fr>

Réseau de Recherche sur l'Innovation : <http://rri.univ-littoral.fr>

**Modalités d'examens** : Contrôle continu et examen ou dossier

## **Unité 2-2 : Economie de l'innovation (fondements)**

**Enseignant** : B. LAPERCHE

**Volume horaire** : 20h CM – 10h TD

**Coefficient** : 4 ECTS

**Pré requis** : Connaître les grands courants de la pensée économique

### **Objectifs du cours** :

Comprendre les grandes approches théoriques du progrès technique et de l'innovation; savoir les utiliser dans une analyse des faits économiques.

### **Programme** :

Introduction : Définition de l'innovation / Processus d'innovation / Mesure de l'innovation

Première partie : Les analyses fondatrices du progrès technique : les économistes classiques

- a- Les optimistes : Adam Smith et Jean-Baptiste Say
- b- Les pessimistes : David Ricardo, R. Malthus
- c- Le progrès technique et la dynamique du capitalisme : K. Marx

Deuxième partie : Les analyses contemporaines du progrès technique et de l'innovation

- a- Les économistes néoclassiques et le progrès technique exogène
- b- Les apports de J.A. Schumpeter
- c- L'économie industrielle et la théorie évolutionniste
- d- L'intérêt pour les institutions
- e- Les théories de la croissance endogène

### **Bibliographie** :

Foray D., 2009, *Economie des connaissances*, Repères, La Découverte, Paris.

Guellec D., 2009, *Economie de l'innovation*, Repères, La Découverte, Paris.

Uzunidis D. (sous la dir., 2004), *L'innovation et l'économie contemporaine*, De Boeck, Bruxelles

RRI (Boutillier et al., 2014), *Principes d'économie de l'innovation*, Business and Innovation, PIE Peter Lang, Bruxelles.

RRI (Boutillier et al., 2013), *L'Innovation. Analyser, Anticiper, Agir*, Pie Peter Lang, Bruxelles.

#### Reuves

*Innovations, Cahiers d'économie et de management de l'Innovation* : <http://www.cairn.info/revue-innovations.htm>

*Journal of Innovation Economics & Management*, <http://www.cairn.info/revue-journal-of-innovation-economics.htm>

#### Autres sources d'informations

Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation : <http://rii.univ-littoral.fr>

Réseau de Recherche sur l'Innovation : <http://rri.univ-littoral.fr>

**Méthode d'évaluation** : contrôle continu et examen écrit ou dossier

## **Unité 2-3 : Economie et management de la propriété intellectuelle**

**Enseignant** : B. LAPERCHE et F. KASMI

**Volume horaire** : 20h CM – 10h TD

**Coefficient** : 4 ECTS

**Pré requis** : connaissance de bases en économie de l'innovation

**Objectifs du cours** : Définir la propriété intellectuelle, comprendre son rôle dans la stratégie des entreprises

### **Programme** :

Chapitre 1 : Propriété intellectuelle : définitions et repères historiques

Chapitre 2 : Propriété intellectuelle et innovation : incitation et protection du potentiel d'innovation des entreprises

Chapitre 3 : Les limites de la propriété intellectuelle et la constitution d'un portefeuille de protection

Chapitre 4 : les nouveaux usages de la propriété intellectuelle dans l'économie de la connaissance et des réseaux (coordination, négociation, standardisation)

### **Bibliographie** :

Références indicatives et générales

Beltran A, Chauveau S., Galvez Behar G., *Des brevets et des marques. Une histoire de la propriété intellectuelle*, Fayard, Paris, 2001.

Foray D., *L'économie de la connaissance*, Repères n°302, La Découverte, Paris, 2009.

*Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation* n°32, 2010 «Propriété intellectuelle et innovation dans la concurrence globale», <http://www.cairn.info/revue-innovations-2010-2.htm>.

Laperche B (sous dir.), *Propriété industrielle et innovation*, L'Harmattan, Paris, 2002.

Lévêque F., Ménière Y., *Economie de la propriété intellectuelle*, Collection Repères, Paris, Editions La Découverte, Octobre 2003.

D'autres références données au fil du cours

**Modalités d'examens** : examen ou dossier et contrôle continu

## **UNITES 3-1 et 8-1 : Anglais**

**Enseignants** : G. MARTEEL/F. KACZOROWSKI /L. HOCQUEZ

**ETCS** : 3 (semestre 1) + 3 (semestre 2)

**Volume horaire** : 24 h d'enseignement en présentiel et 10h de travail en autoformation guidée sur les ressources numériques du CRL.

Les étudiants sont répartis par groupes de niveau

### **Objectifs généraux de cours** :

Premier objectif des cours de langues vivantes étrangères : l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification.

### **Contenu du programme** :

Anglais à coloration économique et gestion

### **Bibliographie/webographie** :

Indications données en cours

### **Modalités d'examens** :

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5<sup>e</sup> de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors potentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre. Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL.

Les examens terminaux commun de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

### Session 1

M1 Tout en contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi la note de 0/20 pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant.

### Session 2

Le 2<sup>nd</sup> semestre de l'année en cours (M1S2) s'inscrivant dans la continuité du 1<sup>er</sup> semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1<sup>er</sup> semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2<sup>nd</sup> semestre garde la note obtenue au 2<sup>nd</sup> semestre pour les épreuves de rattrapage du 1<sup>er</sup> semestre en session 2. En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

M1 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (l'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

## **UNITE 4-1 : Informatique & modèles linéaires**

**Enseignant** : P. RYCKELYNCK

**Volume horaire** : 18h CM

**Coefficient** : 3 ETCS

### **Objectifs** :

Le cours fait rapidement le point sur les connaissances statistiques antérieures et unifie le langage.

### **Contenu du programme** :

Un premier chapitre présente les outils mathématiques nécessaires. Ces premiers outils préalables sont principalement l'interpolation et le lissage des données. Pour cela les concepts de polynômes et de matrices sont rappelés succinctement. On montrera aussi comment ils sont évalués au sein des tableurs.

Un deuxième chapitre est consacré aux lois habituelles pour les variables statistiques. Comme on n'a en vue que les applications statistiques, les questions délicates relatives aux événements aléatoires et aux caractéristiques des lois, comme les moments, sont évitées. Dans ce chapitre on se concentre sur les lois usuelles, discrètes et continues, et on fait le point sur les lois binomiales, géométriques, de Poisson, uniformes et normales.

Un troisième chapitre, assez court, expose la question de l'estimation des paramètres des lois.

Le quatrième chapitre est consacré au modèle linéaire général de régression. La notion de régression est fondamentale dans toutes les sciences appliquées puisqu'elle consiste à analyser une relation entre deux variables quantitatives  $X$  et  $Y$  et à l'exploiter pour estimer la valeur inconnue de l'une à l'aide de la valeur connue de l'autre. Elle est couramment utilisée dans les techniques de gestion et de commercialisation, pour expliquer un chiffre d'affaires en fonction des dépenses publicitaires, effectuer des prévisions de bénéfices, de ventes, etc. Le modèle de régression étudié dans le cours est une équation vectorielle du type  $Y=f(X)+e$ . Notre objectif est de préciser la nature de la régression (la fonction  $f$ ), de mesurer le degré d'imprécision (la variance résiduelle), de détecter les observations qui ne suivent pas le modèle et d'effectuer des prévisions de  $Y$  pour différentes valeurs de  $X$  (éventuellement par un intervalle de confiance).

Des applications numériques seront prévues et développées sur Excel.

Le dernier chapitre exposera l'analyse de la variance que l'on doit effectuer sur un modèle déterminé, en vue de garantir sa validité et éventuellement de l'améliorer.

**Méthodes pédagogiques** : Cours magistraux + Travaux Pratiques sur machines

**Bibliographie** : sera transmis durant le cours

**Modalités d'examens** : Examen écrit

## **Unité 4 Projet Personnel Professionnel : Affiner son projet, connaître et développer son réseau**

### **Objectifs :**

- Définir un projet professionnel
- S'appropriier les outils de techniques de recherche d'emploi
- Identifier et construire son réseau, comprendre l'intérêt des réseaux sociaux
- Sensibiliser et présenter les réseaux sociaux comme un levier pour leur insertion professionnelle

**ECTS :** 3

### **Contenu :**

- **Module d'aide à l'insertion professionnelle**
  - Finaliser le bilan de compétences et affiner le projet (en intégrant le stage de L3)
  - Confronter son projet au marché
  - Elaborer un plan d'actions pour atteindre son projet
  - Choisir et rechercher des stages en cohérence avec son projet
  - Atelier CV et lettre de motivation avec relecture individuelle
  - Conseils sur l'entretien
  - Simulation d'entretien avec des professionnels (via les associations d'anciens cadres) si fourchette haute
  
- **Réseaux sociaux et entrepreneuriat (3h)**  
*Intervenant : Centre Entrepreneuriat du Littoral*
  - Connaissance et exploitation des réseaux socio-économiques
  - Les réseaux d'entrepreneurs, des collectivités locales et des associations
  - Modes de création de ses propres réseaux en rapport avec son projet professionnel et prise en compte des profils et compétences d'entrepreneurs
  - Modes de formalisation de projets entrepreneuriaux ou intrapreneuriaux avec exploitation des réseaux accessibles

**Déroulement :** contrôle continu, préparation du CV et de la lettre de motivation, prospection pour la recherche du stage.

**Evaluation :** contrôle continu (présence et participation en cours)

CEL : QCM inclus dans la séance de 3 heures : 1/5 de la note

Rattrapage CEL en deuxième session : QCM – temps de l'épreuve surveillée : 30 minutes

## **Unité 6-1 : Comptabilité budgétaire et gestion financière internationale**

**Enseignant** : M. KARKOUR

**Volume horaire** : 24h CM

**Coefficient** : 3 ECTS

### **Objectifs et programme** :

#### **Contrôle de gestion** :

**Objectifs** : Cerner les missions du contrôle de gestion et maîtriser les outils d'évaluation et de pilotage de la performance.

#### **Programme** :

- ◆ Définition et objet du contrôle de gestion
- ◆ Comptabilités et modes de contrôle :
  - Comptabilité de gestion et comptabilité financière,
  - Principaux types de contrôle,
  - Place du contrôle de gestion dans l'organisation

#### **Finance internationale** :

**Objectifs** : Connaître les rouages des marchés des changes et maîtriser les techniques de gestion du risque du change.

#### **Programme** :

- ◆ Le marché des changes : caractéristiques et différents compartiments
- ◆ Les relations fondamentales : parité des pouvoirs d'achat, Fisher, taux d'intérêt, taux de change à long terme
- ◆ Identification et gestion des risques associés à l'activité internationale de l'entreprise.

### **Bibliographie** :

**Contrôle de gestion** : « Contrôle de gestion, manuel et applications », C. Alazard et S. SEPARI, Editions DUNOD ; « Contrôle de gestion, manuel et applications », G. Langlois, M. Bringer et C. Bonnier, Editions Foucher.

**Finance** : « Marché des changes » P. Fontaine, Editions Prarson ; « Finance Internationale », D. Lautier : Editions Economica,

**Modalités d'examens** : Ecrit

**durée** : 2 heures



## **Unité 6-2 : Marketing**

**Enseignant** : E. FAMCHON

**Volume horaire** : 10h CM - 10h TD

**Coefficient** : 3 ECTS

**Pre requis** : Titulaire d'un bac + 3 de préférence en économie-gestion

### **Objectifs du cours** :

Le marketing joue un rôle central dans la gestion des projets innovants en apparaissant en amont et en aval du processus. L'objectif du cours est de permettre aux étudiants de prendre connaissance des principaux concepts de marketing et d'en maîtriser les outils opérationnels, notamment par l'analyse du marché (clients, concurrents, environnement) comme source de projets potentiels « le market-pull ».

### **Contenu du programme** :

- Introduction aux grands courants marketings. Définition. Le marketing dans l'entreprise
- L'analyse du marché, environnement, segmentation, études
- Le mix marketing
- Le marketing comme source d'innovation
- Optimisation des chances de réussite de lancement d'un nouveau produit/service, le rôle du marketing.

### **Bibliographie** :

- Les principes de marketing – Gary Armstrong & Philippe Kotler (Pearson)
- Le marketing pour les nuls – Alexandre Hiam (First Edition)
- Management de l'innovation et nouvelle ère numérique. Enjeux et perspectives Pierre Jean Barlatier.

### **Revue** :

- Journal of Innovation Economics and management. Editeur : De Boeck Supérieur.
- Magazine LSA commerce et consommation
- Autres références données au fur et à mesure de l'état d'avancement du cours.

### **Modalités d'examens** :

Contrôle continu 30% de la note globale (contrôle sur table des connaissances de base 1h30)

Et étude de cas 70% de la note globale (examen sur table 2h)

Aucun document autorisé

## **UNITÉ 7-1 : Economie Régionale**

**Enseignant** : S. BOUTILLIER / D. UZUNIDIS

**Volume horaire** : 20h CM - 10h TD

**Coefficient** : 4 ECTS

### **Pré requis**

- De bonnes connaissances en théorie économique
- Un intérêt pour les sciences humaines et sociales en général (sociologie, histoire, géographie humaine et aménagement du territoire)
- Une bonne capacité d'analyse et de synthèse

### **Objectifs du cours** :

La nature systémique des relations qui caractérisent un milieu économique et social explique la localisation, l'entrepreneuriat et l'innovation. Mais, doit-on réduire l'innovation et l'entrepreneuriat, produits du milieu, aux seuls échanges inter-individuels débouchant sur une nouvelle combinaison productive ? Résultent-ils uniquement d'une organisation spécifique des relations économiques ? La systémique du milieu ne se réfère pas uniquement aux interactions économiques mais prend aussi en considération les structures sociales qui sont à l'origine de ces comportements innovateurs. Or, les institutions (État, collectivités locales) tiennent un rôle significatif dans l'organisation et l'évolution des structures socio-économiques. Et en retour l'économie régionale contribue à la performance des entreprises par l'offre des ressources qu'il peut organiser.

### **Plan de cours** :

#### Introduction

- théories économique et territoire
- territoire et développement économique : la place du territoire dans le développement économique
- villes et développement économique (ville durable, ville entrepreneuriale, ville créative, etc.)

#### 1. Economie régionale, entreprises et institutions

- 1.1. Economie régionale et relations de proximité
- 1.2. Economie régionale et l'entreprise
- 1.3. Milieu innovateur et logique d'intervention publique

#### 2. Politiques d'émergence et d'attractivité d'entreprises en région

- 2.1. Politiques territoriales de compétitivité
- 2.2. Economie régionale et entrepreneuriat innovant
- 2.3. Les pôles de compétitivité et dynamique des économies régionales

### **Bibliographie (indicative) :**

- Boutillier S., 2015, Les grandes étapes de la pensée économique du territoire, Cahiers du Lab. Rii, N°293 : <http://riifr.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2015/07/doc-296.pdf>
- Boutillier S. Carré D., Levratto N., 2016, *Les écosystèmes entrepreneuriaux*, Editions ISTE.
- Cardebat J.-M., Uzunidis D., 2012, Territoire vert. Entreprises, institutions, innovations, *Marché & organisations*, N° 16.
- Claval P., 2008, Espace et territoire. Les bifurcations de la science régionale, *Géographie, économie, société*, vol 10, pages 157-184.
- Levratto N., Torres O., 2010, Le classement européen des villes entrepreneuriales. Méthodes, résultats et portée, *Innovations. Revue d'économie et de management de l'innovation*, N° 33, pages 13-36.
- Réseau de recherche sur l'innovation, 2014, *Principes d'économie de l'innovation*, P.I.E. Peter Lang, partie 5 « territoire et innovation ».
- Torre A., Beuret J.-E., 2012, *Proximités territoriales*, Economica.
- Uzunidis D., innovation et proximité. Entreprises, entrepreneurs et milieux innovateurs, *La revue des sciences de gestion*, N° 241, pages 13-22.
- Zimmermann J.-B., 2008, Le territoire dans l'analyse économique. Proximité géographique et proximité organisée, *Revue française de gestion*, n° 14, pages 105-118.

### **Modalités d'examens :**

Dossier de recherche sur un thème en relation avec le cours et exposé.

## **Unité 7-2 : Economie industrielle**

**Enseignant** : B. LAPERCHE et D. UZUNIDIS

**Volume horaire** : 20h CM – 10h TD

**Coefficient** : 4 ECTS

**Pré requis** : connaissances en économie des organisations et économie de l'innovation

### **Objectifs du cours** :

Le cours est réalisé sur la base de l'étude de textes en groupes. Les étudiants doivent sélectionner et définir les concepts importants, et présenter le cas étudiés en prenant appui sur une méthodologie communiquée en cours.

L'objectif est d'obtenir des connaissances de base des concepts d'économie industrielle et de savoir les utiliser pour étudier les faits contemporains.

### **Plan de cours** :

Thèmes abordés

- Fondements de l'économie industrielle : modèle Structure-Comportement-Performance, atouts, limites et prolongements
- Etude des secteurs et des filières (caractéristiques, évolution, stratégie des acteurs)
- Etudes de systèmes d'innovations (sectoriels, locaux, nationaux, impacts de la mondialisation)
- Etude des politiques publiques d'innovation et de compétitivité

### **Bibliographie** :

**La liste des textes à étudier est donnée lors du premier cours**

RRI (Boutillier et al., 2014), *Principes d'économie de l'innovation*, Business and Innovation, PIE Peter Lang, Bruxelles.

RRI (Boutillier et al., 2013), *L'Innovation. Analyser, Anticiper, Agir*, Pie Peter Lang, Bruxelles.

Revue

*Innovations, Cahiers d'économie et de management de l'Innovation* : <http://www.cairn.info/revue-innovations.htm>

*Journal of Innovation Economics & Management*, <http://www.cairn.info/revue-journal-of-innovation-economics.htm>

Autres sources d'informations

Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation : <http://rii.univ-littoral.fr>

Réseau de Recherche sur l'Innovation : <http://rii.univ-littoral.fr>

### **Modalités d'examens** :

Etude de cas en cours / réalisation d'une présentation orale / remise d'un mini-rapport et ou examen final

## **UNITE 7-3 : Internationalization of enterprises and global markets**

**Enseignant** : F. KASMI

**Volume horaire** : 20h CM - 10h TD

**Coefficient** : 3 ECTS

**Pré requis** : bonne connaissance de l'anglais économique

### **Objectifs du cours** :

- Understanding the evolution of the global economy and the different episodes of that evolution.
- Understanding the implications of globalization of markets and the need to widen firms' scope of operations to be international.
- To know about the different strategies of internationalization and the different consequences the latter carries.
- To understand the importance of innovation as a key to competitiveness and success for international companies.

### **Plan de cours** :

- 1- Internationalization theories
- 2- Globalization of markets and competitiveness of international firms
- 3- Strategies and consequences of internationalization of firms: FDI, joint-ventures...etc.
- 4- Internationalization of R&D and innovation networks
- 5- Exam

### **Bibliographie (indicative)** :

- R. Baldwin, M. Kawai, G. Wignaraja, 2014, *A World Trade Organization for the 21st century*, Edward Elgar.
- N. Jovanovic, 2015, *The economics of international integration*, seconde edition, Edward Elgar.
- O. Morrissey, R. A. Lopez, K. Sharma, 2015eds, *Handbook on trade and development*, Edward Elgar.
- J. Felipe, 2015eds, *Development and modern industrial policy*, Edward Elgar.

### **Méthode d'évaluation** :

Continuous assessment + final exam

## **Unité 9-1 : Projet tuteuré**

**Enseignant** : S. BOUTILLIER, B. LAPERCHE et D. UZUNIDIS

**Objectifs et programme** : suivi individualisé pour la rédaction du mémoire de stage

**Méthode d'évaluation** : Rédaction du pré-mémoire de stage en fonction du sujet traité dans le cadre du stage.

**Coefficient** : 2 ECTS

### **Bibliographie** :

Boutillier S., Uzunidis D., 2015, *Mémoire et rapport de stage. Méthodologie approfondie*, Studyrama.  
Boutillier S., Goguel D'Allondans A., Labère N., Uzunidis D., 2015, *Méthodologie de la thèse et du mémoire de stage*, Studyrama.

## **Unité 9-2 : Stage & Mémoire de stage**

### **OBJECTIF**

Le stage doit vous permettre de réaliser une activité réelle en entreprise, c'est-à-dire de vous insérer dans un service et d'y travailler effectivement.

La nature et l'objet du stage doivent être choisis en rapport avec la formation et en accord avec l'entreprise.

En outre, votre stage et votre mémoire doivent s'insérer dans une perspective professionnelle. Lors de la recherche d'un emploi, les stages pourront attester d'un premier savoir-faire pratique.

### **CONVENTIONS**

Vous pouvez vous les procurer chez Mme ELLEBOODE ou Mme SCHERIER

Il faut obligatoirement remplir des conventions de stage et les faire signer par l'entreprise, l'enseignant responsable de votre stage puis les ramener au bureau avec une **photocopie de la carte étudiant** et une **attestation de responsabilité civile** (document original) comportant les éléments suivants :

Nom et prénom de l'étudiant

Dates ou période de validité de l'attestation, couvrant la période de stage

L'avancement ou le retardement des dates initiales de stage, de même que leur prolongation doivent faire l'objet d'un avenant (disponible au secrétariat).

En cas d'interruption temporaire (maladie, ...) ou définitive du stage, il est impératif de le notifier par écrit **au secrétariat et à l'entreprise d'accueil**.

**N'oubliez pas de signer vos conventions.**

**La mission doit obligatoirement être définie sur les conventions de stage.**

Les conventions sont à rendre au secrétariat **signées** par **l'entreprise** et **l'enseignant** que vous aurez choisi pour la durée du stage.

Il faut compter **trois semaines de délai** pour la signature par le Président d'Université. N'attendez pas la dernière minute !

**Vous ne pourrez démarrer votre stage sans les conventions signées.**

## LE MEMOIRE

Attention à la rédaction (style, orthographe). L'ensemble doit être intégralement rédigé. Le style télégraphique n'est pas admis.

### **1. La couverture**

Elle indique :

- l'année de formation universitaire
- le prénom et le nom de l'étudiant
- le sujet du rapport de stage (titre explicite)
- le nom de l'entreprise où l'étudiant a effectué son stage
- le nom de l'enseignant qui a assuré le suivi du stage

### **2. Les remerciements**

Ils doivent être courts et simples.

### **3. Le sommaire**

### **4. Une introduction**

Elle présente son sujet, son intérêt, la problématique et le plan envisagé.

### **5. Le volume du rapport**

Etant donné l'extrême variété des sujets, il est difficile de fixer des normes précises pour le volume du rapport. Il doit être rédigé dans un style précis, clair et concis.

### **6. La conclusion**

La conclusion reprend les principaux enseignements du travail, ses principales limites ou faiblesses.

### **7. Les annexes**

Il est inutile de surcharger le mémoire artificiellement d'annexes diverses.

Avant d'imprimer et de reprographier le mémoire, vous vous assurerez de l'accord de votre maître de stage (afin d'éviter de le recommencer).

Le mémoire doit être rendu en 3 exemplaires une semaine avant la soutenance :

- 2 exemplaires pour le maître de stage université
- 1 exemplaire pour l'entreprise

## LA SOUTENANCE

La soutenance se déroule devant un jury comprenant :

- deux enseignants (dont le maître de stage)
- si possible, le cadre responsable du stage

La soutenance consiste en une brève présentation orale du travail (15 à 20 minutes) suivie de questions et de commentaires de chacun des membres du jury.

La soutenance n'est pas une simple formalité. Elle permet de juger l'étudiant, d'une part sur ses aptitudes de présentation et de synthèse à l'oral et d'autre part sur ses capacités de réaction aux interrogations ou réserves émises par les membres du jury.

La note finale du stage est établie en fonction de votre prestation lors de la soutenance et de la fiche d'appréciation remplie par l'entreprise.

Régulièrement, au cours de la période du stage, vous **aurez à rencontrer** votre maître de stage pour faire le point de l'état d'avancement de votre travail.

Deux sessions de soutenance de mémoire : entre le 1<sup>er</sup> et le 15 juin 2016 (session 1) et entre le 1<sup>er</sup> et le 10 septembre 2016 (session 2).

**Coefficient :** 8



## **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUE :**

Boutillier S., Uzunidis D., 2015, *Mémoire et rapport de stage. Méthodologie approfondie*, Studyrama.  
Boutillier S., Goguel D'Allondans A., Labère N., Uzunidis D., 2015, *Méthodologie de la thèse et du mémoire de stage*, Studyrama.